

## **Communication de la Maire : "Soutenir et renforcer la vitalité commerciale de Paris".**

09/05/2017

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues, il est à Paris un ensemble d'acteurs dont le rôle culturel est aussi indispensable que le rôle économique, des acteurs garants de la vitalité et du rayonnement de Paris autant que du maintien de la cohésion et du lien social dans chaque quartier de la Capitale. Chacun des Parisiens sans exception les connaît, les côtoie, communique et cohabite avec eux.

Je parle bien sûr des commerçants et des artisans de Paris. Ils fondent l'identité et le moteur de notre ville. Ils incarnent son dynamisme et son pouvoir de réinvention permanente. Sans eux, Paris ne serait pas Paris et c'est précisément pour cette raison que nous devons non seulement les protéger mais également les soutenir et les encourager.

Je veux remercier Olivia POLSKI, mon adjointe, pour le travail apprécié, très fin et engagé qu'elle fait auprès de ce secteur vital pour notre ville. Je pense que les liens tissés avec les commerçants et leurs représentants sont vraiment des témoins de cette belle relation qui a été construite entre notre ville et les commerçants et artisans et, bien sûr, avec Olivia POLSKI pour s'en charge à mes côtés.

Paris se caractérise par une très forte densité de commerces d'une exceptionnelle diversité. On recense plus de 62.000 commerces, artisans et services de proximité qui font de Paris la première ville française en nombre de commerces par habitant.

Nous avons mené depuis longtemps une politique volontariste en leur faveur, en renforçant notamment les protections de l'artisanat et du commerce dans le cadre du P.L.U., dès le premier P.L.U. voté en 2006 par la nouvelle Assemblée issue des élections de 2001. Nous avons mené des opérations ambitieuses, comme "Vital'Quartier 1 et 2" en adoptant de nouvelles ambitions pour nos marchés alimentaires, en préservant notre réseau des kiosques de presse ou encore en développant la cuisine de rue. Les résultats satisfaisants obtenus demeurent, comme toujours, nuancés dans certains quartiers par, bien sûr, la persistance de certaines fragilités. Les commerçants et les artisans font, en effet, face à des mutations profondes, celles de notre monde : les innovations numériques et technologiques, l'évolution de pratiques industrielles, les enjeux environnementaux, l'émergence de nouveaux services. Il est donc indispensable d'amplifier la politique de soutien et de protection du commerce et de l'artisanat de proximité. C'est d'ailleurs le sens des conclusions de la Mission d'évaluation et d'information "Fabriquer à Paris".

Je veux remercier, bien sûr, le président de cette mission, Nicolas BONNET-OULALDJ, et le rapporteur, Pierre AURIACOMBE, qui nous ont fourni des propositions que nous mettons en œuvre aujourd'hui.

L'irruption de la révolution numérique et l'urgence de la prise en compte des enjeux environnementaux doivent être vécues comme des opportunités, que nous comptons utiliser pour faire émerger une politique ambitieuse, participant pleinement à l'amélioration de la vie des habitants et surtout, des quartiers populaires. Nous proposons donc, aujourd'hui, l'adoption d'une

série d'outils concrets pour atteindre ces objectifs. Nous entendons assurer une politique globale et articulée de préservation et de diversification de l'artisanat et du commerce de proximité. Nous proposerons une stratégie coordonnée et cohérente d'installations, d'implantations et de préservation du commerce de proximité.

Nous faciliterons, bien sûr - c'est un élément clé - l'accès aux locaux commerciaux vacants. Dans ce but, nous créerons le dispositif "Paris'Commerces".

Nous allons nous doter de deux opérateurs : un groupement d'intérêt économique inter-bailleurs sociaux, qui s'appelle "Paris'Commerces", pour le parc social, et la SEMAEST pour le parc privé. Pour des raisons juridiques, nous ne pouvons pas créer une structure unique avec ces deux entités. Le droit nous l'interdit. En revanche, nous avons, bien sûr, décidé de veiller à l'harmonisation des pratiques, à la cohérence globale de l'offre et à sa lisibilité dans chaque arrondissement. Ils serviront, en outre, de porte d'entrée unique pour les commerçants qui cherchent un local.

Dans le parc privé, la SEMAEST sera chargée de mettre en œuvre le contrat de revitalisation artisanale et commerciale qui viendra compléter le dispositif "Vital'Quartier" avec une base juridique mieux définie. 12 périmètres particulièrement touchés par la mono-activité, la vacance prolongée et la désertification commerciale bénéficieront de cette intervention prioritaire.

En complément, dans le parc social, sera constitué, je l'ai dit, une structure de coopération inter-bailleurs, le G.I.E. "Paris'Commerces", qui sera créé dans les prochaines semaines. Il réunira les principaux bailleurs sous une direction unique. Nous améliorerons ainsi la commercialisation et l'attribution des locaux des bailleurs sociaux qui gèrent près de 6.500 locaux d'activité en pied d'immeuble à Paris. Ce parc doit devenir un véritable levier de notre politique en faveur d'un commerce de proximité diversifié et de qualité. Je le dis ici, cela fait plus de 15 ans, pour les élus qui ont participé à la belle aventure depuis 2001, que nous essayons de faire en sorte que ces locaux commerciaux vacants, souvent dans les pieds d'immeuble des bailleurs sociaux, soient remis en activité au service de l'activité des Parisiens.

15 ans, aussi bien que, je le dis ici avec la plus grande détermination et la plus grande clarté, je n'accepterai aucun des conservatismes qui ont fait que nous avons mis 15 ans pour traduire une proposition qui figurait déjà dans le projet porté par Bertrand DELANOË en 2001. 15 ans de conservatismes qui nous ont empêchés d'avancer avec des chapelles, chez les bailleurs sociaux comme partout ailleurs, des chapelles qui n'ont pas permis d'optimiser ce parc. Aujourd'hui, nous optimisons ce parc et ce sera bien pour tout le monde.

Je remercie les bailleurs sociaux, leurs présidents et leurs directeurs généraux de s'engager enfin avec la même détermination que moi et que nous tous ici dans ce dispositif. D'ailleurs, ce dispositif va aussi impliquer fortement les maires d'arrondissement parce qu'eux aussi, majorité comme opposition, savent de quoi je parle quand je parle des conservatismes. Et donc, les maires d'arrondissement seront associés aux activités du G.I.E. dans leur arrondissement. Les bailleurs devront, dans ce cadre, définir et mettre en place une stratégie active pour réduire la vacance, favoriser la diversité commerciale tout en maintenant des recettes locatives, bien sûr. Mais l'un n'empêche pas l'autre, bien sûr. La direction du G.I.E. viendra présenter aux élus du Conseil de Paris un bilan de commercialisation et d'attribution de ces locaux des bailleurs sociaux, avec un agenda que je veux soutenu et auquel les maires d'arrondissement seront associés. Il faut que nous soyons dans une démarche déterminée et, en même temps, rapide. Il n'est pas question de prendre maintenant encore le temps de discuter, de savoir si on y va, si on n'y va pas. On est engagé. C'est vital pour les commerçants, c'est vital pour nos quartiers, c'est vital pour les Parisiens.

En parallèle de ces dispositifs, nous avons décidé de modifier le P.L.U. en 2016 pour augmenter de 15 % les linéaires commerciaux et artisanaux protégés. Nous allons, bien sûr, continuer aussi à moderniser le réseau des kiosques de presse en déployant 360 nouveaux kiosques, à la fois économique-performants, innovants, fonctionnels et attractifs. Une aide, d'ailleurs, de 1,8 million d'euros par an a été votée aux kiosquiers.

Nous voulons aussi soutenir cette économie de proximité en promouvant les savoir-faire. Nous continuerons à renforcer l'attractivité de nos 80 marchés alimentaires qui sont appréciés. Notamment, nous allons mettre en place sur les marchés découverts la collecte de bio-déchets - Antoinette GUHL et Mao PENINO s'y emploient -, la redistribution des invendus, la création d'un marché de soirée et trois marchés biologiques, ou encore l'apport d'un nouveau service de livraisons propres. Nous avons, par ailleurs, mis en œuvre un partenariat pour accompagner les bailleurs sociaux dans la rénovation et la restructuration de leurs locaux commerciaux situés notamment dans les quartiers de renouvellement urbain. Une cinquantaine de boutiques a ainsi pu être rénovée avec un accueil très favorable de la part des commerçants, mais aussi des habitants. Ce dispositif sera poursuivi et renforcé en se concentrant toujours sur les quartiers les plus fragiles.

Nous continuerons, d'autre part, à valoriser le talent de nos commerçants à travers nos nombreux prix et manifestations, comme le Prix de la meilleure baguette qui a été décerné récemment. Le 13e arrondissement l'a emporté. Nous avons donc un nouveau lauréat. Mais aussi, j'en parlais tout à l'heure, suite à la mission sur le "Fabriquer à Paris", un label "Fabriquer à Paris" qui va être créé d'ici la fin de l'année pour valoriser la créativité et le savoir-faire des Parisiens, en prenant notamment en compte l'inscription des entreprises dans une démarche éthique socialement responsable et, bien sûr, respectueuse de l'environnement.

Je tiens à nouveau, bien sûr, à saluer Nicolas BONNET-OULALDJ, président de la Mission d'Information et d'Evaluation, et aussi, à nouveau, Pierre AURIACOMBE, qui en était le rapporteur, pour le rôle très actif qu'ils ont joué dans l'élaboration du cahier des charges et l'évaluation des projets.

Nous devons, enfin, travailler à l'accompagnement des commerçants vers l'économie de demain à travers, notamment, la maîtrise des outils numériques qui peuvent constituer, qui doivent constituer, une opportunité. Plusieurs initiatives innovantes sont déjà en œuvre avec succès.

Je pense au Testeur de commerce mis en place par la SEMAEST, le réseau "CoSto" qui permet aux commerçants et artisans de développer leur activité grâce aux technologies numériques, mais aussi cette initiative qui en est un peu le résultat, le "Living Lab", cher aussi à Jean-Louis MISSIKA, qui permet notamment de développer l'économie de proximité.

Ces initiatives seront poursuivies et une étude de préfiguration sera lancée pour la mise en place d'une plateforme "commerce.paris". Certaines données brutes d'ailleurs, relatives aux commerces parisiens, sont déjà en ligne dans la continuité du travail mené par la Ville en matière d'"open data". Elles auront vocation, bien sûr, à favoriser l'émergence de nouveaux outils.

Nous accompagnerons le développement de la cuisine de rue, avec un nouvel appel à projets avant l'été, qui va augmenter le nombre de camions restaurant ou popotes roulantes - comme disent nos amis québécois -, le renouvellement de l'événement "La rue passe à table" et le nouveau festival annuel de cuisine de rue qui débutera cette année.

Nous expérimenterons aussi, bien sûr - c'est un projet très attendu - l'installation de halles alimentaires dans le 10e arrondissement et le 14e arrondissement de Paris.

Nous aiderons enfin les commerçants dans le cadre de la transition écologique pour les intégrer à l'essor d'une logistique urbaine durable et d'une économie sociale, solidaire et circulaire. Nous avons, d'ores et déjà, mis en place un dispositif d'aide aux professionnels pour leur permettre de remplacer leurs véhicules polluants par des véhicules électriques ou G.N.V.

L'ensemble de cette politique s'appuiera, bien sûr, sur un budget associé de 52,9 millions d'euros pour l'ensemble de la mandature dont 37 millions d'euros dédiés à la préemption des pieds d'immeubles.

Mes chers collègues, ce projet nous offre l'opportunité d'améliorer la qualité de la vie des habitants de notre ville, en renforçant notre singularité et par la même notre attractivité. Protéger les savoir-faire, transformer la révolution numérique en opportunité, permettre la rencontre de l'économie de proximité et de l'économie de l'innovation, voilà la voie que nous pouvons aujourd'hui décider d'emprunter. J'invite chacune et chacun à rejoindre cette dynamique dont les bénéfices concernent tous les Parisiens.

Permettez-moi de remercier les parlementaires parisiens qui ont porté un amendement crucial pour le commerce à Paris, avec la Chambre des métiers d'ailleurs, un amendement législatif prévoyant de rétablir le rôle de la C.D.A.C. pour des surfaces supérieures à 400 mètres carrés et non plus à 1.000 mètres carrés, comme le prévoyait la précédente loi de modernisation de l'économie. Nous savons que cette mesure est essentielle pour la vitalité du petit commerce à Paris. Je veux donc remercier les parlementaires parisiens qui ont porté cet amendement.

Je veux à nouveau, bien sûr, remercier l'ensemble des adjoints des maires d'arrondissement et, bien sûr, Olivia POLSKI et toutes nos équipes pour l'investissement précieux au service de ce projet dont l'ambition est à la hauteur de Paris et dont l'esprit célèbre la belle identité de ses habitants. Je vous remercie.